

Département de la
Haute-Loire

Arrondissement
D'YSSINGEAUX

Communauté de
Communes
LOIRE SEMENE

BUREAU DE LA COMMUNAUTE DE
COMMUNES « LOIRE SEMENE »

REUNION DU 07/07/2026

DECISION N° 20260707_B_074

Étaient présents : Frédéric GIRODET, Claude VIAL,
Daniel DURIEUX, Emmanuel SALGADO,
Patrick Bruno MARCON, Christine BONNEFOY,
Étaient excusés : Denis LAIR, Elisabeth ROYON, Sébastien
ARNAUD

VU le Code Général des Collectivités territoriales, article L 5211-10
alinéas 3 et 4,

VU la délibération n° 20260414_D_057 du Conseil Communautaire du
14 avril 2026 portant sur les délégations du Conseil Communautaire au
Bureau et au Président,

Commission : Développement Economique et Tourisme :
Objet : Territoire d'Industrie : convention de cofinancement du poste d'animation /
coordination

Le Bureau,

N° 20260707_B_074

L'État a souhaité relancer le dispositif et a conservé le périmètre d'origine. La
stratégie repose sur 4 enjeux :

- Lever les freins au recrutement
- Accélérer la transition écologique et énergétique
- Faire des territoires des écosystèmes d'innovation
- Mobiliser un foncier industriel adapté

Un chef de projet anime et coordonne le dispositif. Le poste est en partie financé
par l'État.

M. Le Préfet nous informe que l'État renouvelle son engagement financier de 20 000
€ pour 2026 sous réserve que le cofinancement des collectivités soit effectif.

Les EPCI adhérentes au dispositif sont appelées à cofinancer le reste à charge
suivant la répartition financière :

Communauté d'Agglomération du Puy-en-Velay	10 000 €
CC Loire-Semène	1 864 €
CC Haut-Lignon	1 299 €
CC Haut-Pays du Velay Communauté	1 246 €
CC Marches du Velay Rochebaron	3 248 €
CC des Sucs	2 343 €

Certifié exécutoire

Reçu en Préfecture
ou Sous-Préfecture
le :

Après avoir pris connaissance du rapport de Monsieur le Président et conformément
à la délégation qui lui a été consentie par le Conseil Communautaire en la matière,

- Approuve et autorise Monsieur le Président à signer la convention de
financement du poste pour l'année 2026.

Fait à La Séauve-sur-Semène, le 07 juillet 2026

Le Président

Frédéric GIRODET



AR Prefecture

043-244301131-20260707-20260707_B_074-AU
Reçu le 19/10/2026